

Observatoire des déchets de Normandie

Les déchets dangereux en Normandie - Bilan 2016

L'Observatoire des déchets de Normandie a été créé par Biomasse Normandie pour établir des bilans de la gestion des déchets ménagers et des déchets dangereux sur le territoire normand. Désormais soutenu par la Région et l'ADEME de Normandie, il a également vocation à permettre le suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets et est étendu aux déchets d'activité économique depuis 2017.

Plus d'informations :



18 rue d'Armor
14000 CAEN
Tél. : 02 31 34 24 88
info@biomasse-normandie.org
www.biomasse-normandie.org

Partenaires techniques et financiers :



720 400 tonnes



216 kg/hab.INSEE



53 %

Hors VHU et DEEE

● Une production en diminution

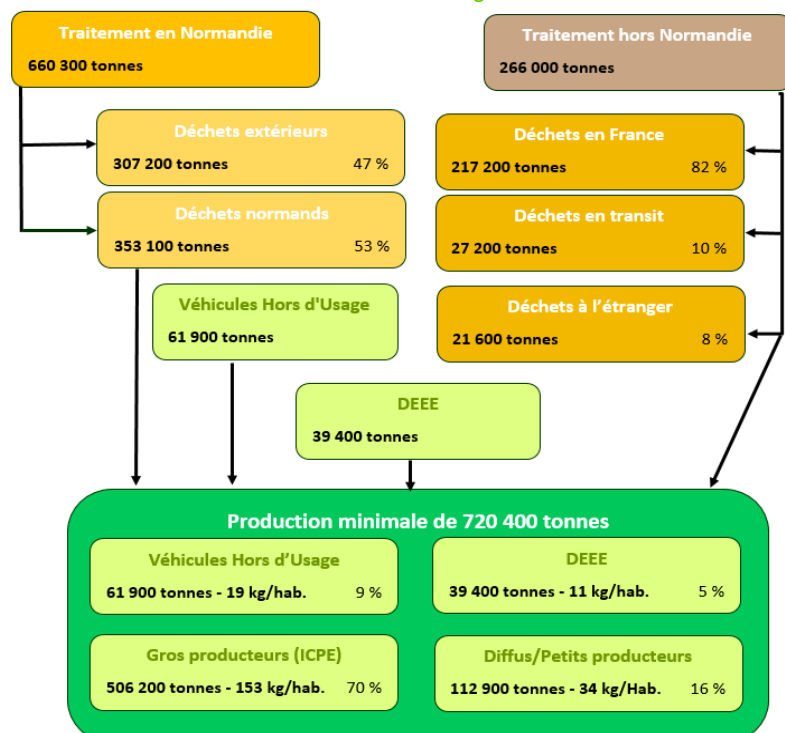
La production de déchets dangereux est estimée à **près de 720 400 tonnes en 2016, soit 216 kg/hab.INSEE** (200 kg/hab.DGF¹) sur le périmètre du PRPGD² normand.

Les activités industrielles et les gros producteurs génèrent 70 % de ce flux. **Le flux diffus théorique est quant à lui estimé à 112 900 tonnes** (16 %)

On observe une diminution de la production globale de déchets dangereux de l'ordre de 9 % entre 2015 et 2016. Cette tendance à la baisse est notable sur trois natures de déchets qui concentrent à elles seules 52 % de la production normande :

- les « autres déchets liquides » ont baissé de 17 % (- 38 400 tonnes). Ils sont composés à 51 % d'eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses. Notons que les deux plus gros producteurs de ces eaux de lavages ont repris une partie de leur traitement en interne suite à des travaux sur leur station d'épuration (61 600 tonnes en 2016 contre 105 800 tonnes en 2015),
- les « autres déchets solides », qui proviennent pour une part importante des activités de traitement des eaux et des déchets (65 %), ont diminué de 17 % (- 18 700 tonnes),
- les boues et pâtes ont baissé de 5 % (- 5 300 tonnes). Elles sont produites par 368 établissements ICPE³, soit une multitude de producteurs pour de petites quantités. Soulignons toutefois que le raffinage du pétrole a généré plus de 11 000 tonnes de boues sur cinq sites.

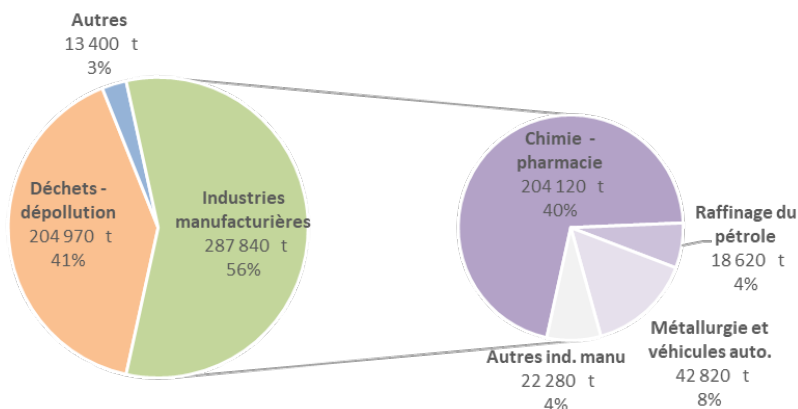
Production de déchets dangereux en 2016



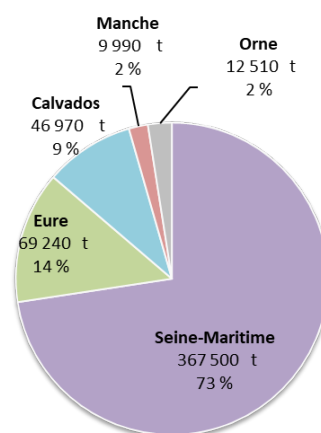
● La production des Gros producteurs (ICPE)

Les ICPE³ produisant plus de 2 t/an de déchets dangereux déclarent au Registre des Émissions Polluantes la nature de leurs flux et les quantités correspondantes. Globalement, leur production s'élève à **506 200 tonnes** (556 établissements) et se concentre à 41 % sur les activités du déchets-dépollution, et à 40 % sur le secteur de la chimie-pharmacie.

Production de déchets par secteur d'activité ICPE

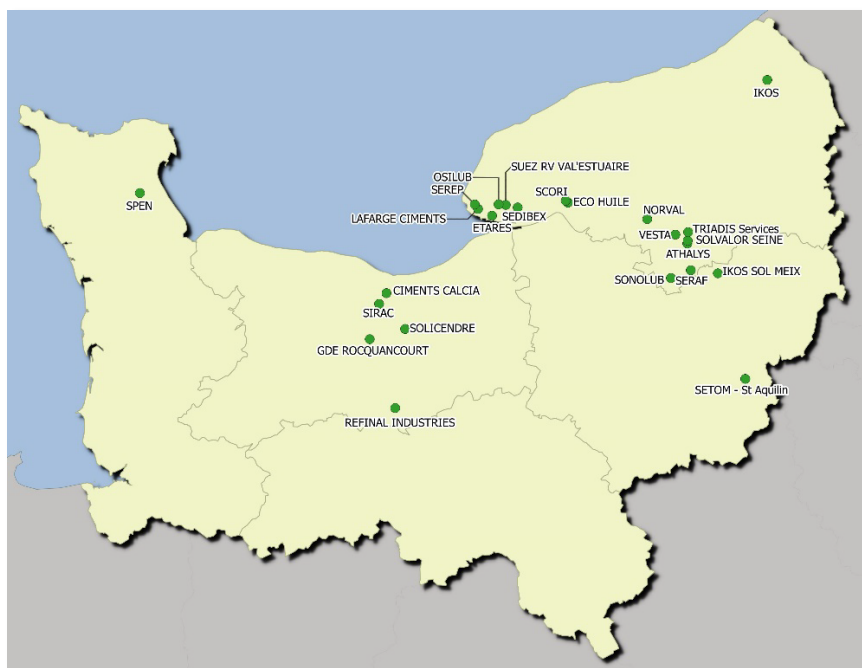


Production de déchets par département



Les déchets des Gros producteurs sont majoritairement produits en Seine Maritime (73 %)

● Les installations de traitement



En 2016, le territoire normand comptait **24 entreprises spécialisées dans le traitement de déchets dangereux** (hors centres VHU⁴ et unités de démantèlement des DEEE⁵).

Plus de la moitié des déchets gérés provenait de la région (53 %) ; les régions limitrophes ont constitué 29 % des apports.

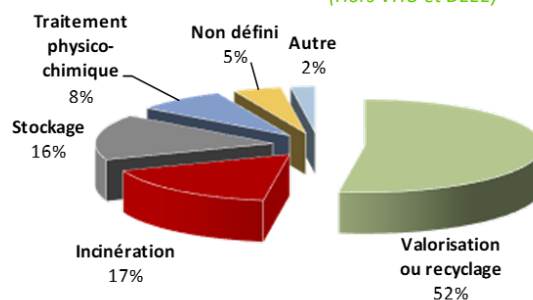
Le part de déchets normands traités en région s'établit à 57 % (hors VHU et DEEE), contre 53 % en 2015.

Les déchets dangereux normands ont suivi une filière de valorisation à près de 52 %.

Le stockage et l'incinération concernent quant à eux plus de 33 % des flux.

Le PRPGD² planifie la gestion des déchets jusqu'en 2027. Les deux installations de stockage de déchets dangereux normands (SERAF et SOLICENDRE) ont toutes deux une fin d'exploitation prévue en 2030. La création de sites de traitement de déchets étant complexe sur les plans techniques, sociaux et administratifs, il convient d'engager dès à présent une réflexion sur les besoins présents et futurs en capacité de stockage.

Filières de traitement des déchets dangereux (Hors VHU et DEEE)



¹ Population DGF : population communale totale publiée par l'INSEE + nombre de résidences secondaires + nombre de places de camping.

² PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

³ ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

⁴ VHU : Véhicule Hors d'Usage

⁵ DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique